

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 12 FEVRIER 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40
Tous les délégués, sauf
M. KELLER, M. MARTIN, Mme HITTLER, M. GANGLOFF, M. FROEHLICH,
M. WITTMER, (excusés), qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,
M. BRUCKER, M. VOGEL, M. MORITZ, M. FEIG, Mme FICHTER.
MM. STEINER, E. HELMER, NEUHARD, ZINCK, LIEHN, MERG, (excusés) ;
MM. HERRLE, KLIPFEL.

DEL. N° 008/2007conseil

OBJET : BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITE SUD A WOERTH » - EXERCICE 2007

- VU l'avis de la commission « finances » du 29 janvier 2007,
- ENTENDU l'exposé du président présentant le budget primitif « zone d'activités sud à Woerth » de l'exercice 2007,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- les crédits d'un montant de 186 000,00 €
en dépenses et recettes de fonctionnement
- les crédits d'un montant de 192 000,00 €
en dépenses et recettes d'investissement

au titre du budget primitif « zone d'activités sud à Woerth » 2007.

Le président et le trésorier (comptable du trésor) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 28 février 2007
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL